La politique de développement de la Communauté européenne

2000/2141(COS) - 12/02/2001

La commission a adopté le rapport de M. Vitalino GEMELLI (PPE-DE, I) sur la communication de la Commission. Le rapport est assez critique à l·égard de la Commission. D·après le rapporteur, il manque aujourd·hui à l·UE une vision d·avenir et les politiques qu·elle met en ·uvre sont, de ce fait, partielles et menées au coup par coup. Il préconise une vision différente qui pourrait consister à proposer une stratégie requérant à la fois la rationalisation de l·utilisation des ressources et des investissements plus adéquats. Il se rallie cependant à la démarche de la Commission qui consiste à axer la politique du développement sur l·objectif d·éradiquer la pauvreté dans le cadre général des relations extérieures de l·Union et souligne que, pour être efficaces, les stratégies adoptées devront s·attacher de façon égale à renforcer les infrastructures sociales et sanitaires et la capacité productive des catégories pauvres de la population, ce qui implique l·accès à la culture, à la technologie, à l·éducation, au crédit etc. Tout cela, dans le cadre d·une planification à long terme, suppose également d·aider les PVD à renforcer leurs capacités institutionnelles et à assurer une bonne gouvernance et administration, notamment par le contrôle de l·utilisation des fonds publics. La commission parlementaire considère que l·influence politique de l·UE et des Etats membres au sein des organisations internationales responsables de l·aide au développement devrait être très supérieure à ce qu·elle est. Elle souligne également que la mondialisation a accru le déséquilibre au détriment des PVD en les marginalisant et qu'il faut inclure parmi les acteurs de la politique du développement, les ONG et tous les représentants de la société civile.